

Le Mans, le 25 février 2022

## Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 : Un contrat historique pour les Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire est la 1<sup>ère</sup> région française à officialiser la signature de son Contrat de Plan Etat-Région (CPER) ce vendredi 25 février à l'université du Mans, en présence de la ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, du préfet de la région Pays de la Loire, Didier Martin, et de la présidente de la Région des Pays de la Loire, Christelle Morançais.

Ce CPER, négocié entre l'Etat et la Région, concerté avec l'ensemble des collectivités, mobilise des moyens financiers inédits : 3,4 milliards d'euros sont engagés jusqu'en 2027, selon une clé de répartition simple : lorsque l'Etat engage 1 euro, la Région engage 1 euro.

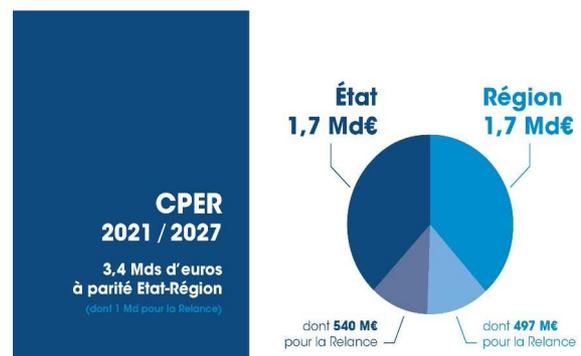
Le CPER 2021-2027 permet d'arriver à une mobilisation inédite en Pays de la Loire, largement au-dessus des CPER antérieurs. Rapporté par tête d'habitant en Pays de la Loire, l'effort commun se situe à 611€/habitant (dont 276€/habitant au titre de la relance) contre 168 euros/habitant pour le CPER 2015-2020. Il illustre l'engagement conjoint de l'Etat et de la Région de maintenir dans la durée un niveau d'investissement et d'ambition élevé pour conforter la compétitivité, l'attractivité, l'équilibre et la cohésion de l'ensemble du territoire ligérien.

### Un CPER historique

C'est un accord historique à double titre : d'abord parce qu'aucun contrat précédent n'avait atteint de tels montants d'investissement ; ensuite parce qu'il constitue une réponse forte à la crise exceptionnelle que nous traversons : 1 milliard d'euros est d'ores et déjà engagé pour la période 2021-2022 afin de protéger les plus fragiles, soutenir les territoires et accélérer la relance de l'économie. Et l'on peut se réjouir de voir la région des Pays de la Loire en tête des régions pour l'emploi, la création d'entreprises ou les investissements étrangers.

Etat et Région portent ainsi leurs efforts à **1,7 Md €** chacun au titre du CPER pour la période 2021-2027, dont **1 milliard dès 2020-2022** via les enveloppes régionalisées du Plan de relance national et le plan de relance régional.

Par ailleurs, le CPER 2021-2027 bénéficiera d'une **amplification des crédits** grâce aux fonds européens dont la programmation définitive pour la période 2021-2027 est en cours de finalisation.



### Un CPER tourné vers l'avenir

L'État et la Région ont travaillé ensemble à la déclinaison des actions du CPER sur la base de thématiques prioritaires, notamment la jeunesse, l'accompagnement des territoires, la culture et le patrimoine, la transition écologique et énergétique, la santé, l'égalité homme/femme, etc.

Au total, sur chacune des thématiques, Etat et Région portent une ambition très forte sur l'ensemble du territoire régional :

- **L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**, avec un plan massif de rénovation des campus universitaires. Au total, 73 opérations seront financées dans le cadre du CPER 2021-2027 pour un montant total de projets de plus de 300 M€.
- **Le soutien massif aux projets des territoires** au bénéfice de l'investissement local des communes et intercommunalités.
- **La culture avec la valorisation du patrimoine** (Abbaye de Fontevraud, ...) et le soutien au spectacle vivant. Au total c'est une enveloppe de +100% de crédits contractualisés sur la thématique culture par rapport au CPER précédent.
- **La transition écologique et énergétique** (+46% par rapport au CPER précédent) avec un effort porté sur l'eau (+80% par rapport au CPER précédent), priorité régionale, l'économie circulaire et la transition énergétique du Grand Port maritime de Nantes-Saint Nazaire.
- **L'emploi et la formation professionnelle** via une amplification des actions du pacte régional d'investissement dans les compétences.
- Deux nouvelles thématiques par rapport à la précédente programmation sont intégrées dans le CPER 2021/2027 : **la santé et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes**.

Le **volet mobilité** du CPER 2015-2020 est quant à lui prorogé de deux ans afin de permettre de terminer l'ensemble des opérations ferroviaires prévues, conformément aux engagements du contrat d'avenir (modernisation des lignes Nantes-Bordeaux, Alençon-Le Mans-Tours, et Clisson-Cholet, contournement de Donges, ...).



**Christelle Morançais**  
Présidente de la Région  
des Pays de la Loire

**Jacqueline Gourault**  
Ministre de la Cohésion des territoires  
et des Relations avec les collectivités  
territoriales

**CONTACTS PRESSE :**

**Région des Pays de la Loire**

**Sophie Ferger** : [sophie.ferger@paysdelaloire.fr](mailto:sophie.ferger@paysdelaloire.fr)

02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97

**Préfecture de la région Pays de la Loire, Préfecture de la Loire-Atlantique**

**Service régional de la communication interministérielle (SRCI)** : [pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

02 40 41 20 91